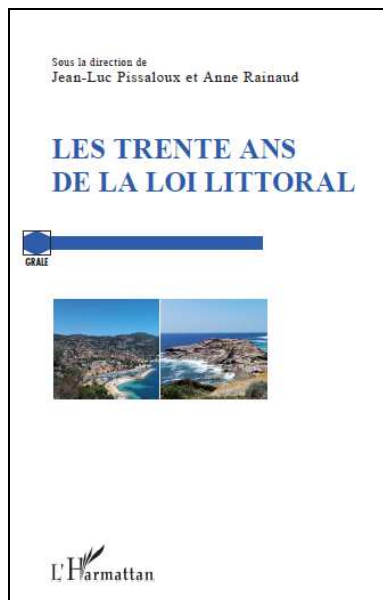


Édition – Diffusion

5 – 7, Rue de l'École-Polytechnique 75005 Paris

01 40 46 79 20 (comptoir et renseignement librairie)



## Les trente ans de la loi Littoral

SOUS LA DIRECTION DE  
JEAN-LUC PISSALOUX ET ANNE RAINAUD

ISBN : 978-2-343-13140-5

39,00 € • 418 pages

La loi Littoral a maintenant plus de trente ans d'existence. Loi d'avant-garde en 1986, elle vise à concilier la protection du littoral avec le développement économique. Mais l'équilibre est difficile à établir. Souvent contestée comme une loi trop protectrice, empêchant toute extension de l'urbanisation dans des secteurs préservés, elle est aussi considérée comme un « laisser-construire » dans des zones littorales déjà saturées. Cette loi adoptée à l'unanimité pour préserver et aménager le littoral est finalement source de perplexité, car les concepts qu'elle promeut sont difficiles d'interprétation et d'application ; et le contentieux qu'elle suscite déconcerte parfois les praticiens et les plaideurs. Les évolutions législatives intervenues depuis 1986 n'aident pas à la compréhension de ce texte, qui doit en effet s'appliquer et se combiner avec les transformations du droit de l'urbanisme et du droit de l'environnement notamment, du droit public plus généralement.

Cet ouvrage anniversaire cherche à mettre en exergue les traits déterminants et significatifs de la loi Littoral depuis une trentaine d'années. Si les questions relatives à la métropole occupent une large part, la dimension ultramarine est également présente, en vue de souligner quelques éléments caractéristiques de l'appréhension du littoral dans des territoires fort variés ayant des liens plus ou moins serrés avec la métropole. L'approche mise en œuvre est essentiellement juridique ; mais les défis climatiques auxquels est confronté le littoral ont impliqué la participation de géographes qui ont analysé notamment les atteintes au trait de côte et le phénomène de submersion marine dont les causes sont pour beaucoup anthropiques : la protection des cordons littoraux s'avère aujourd'hui une nécessité qui non seulement fixe le territoire mais aussi le protège et par là même ses habitants, et qui évite de faire prévaloir un calcul économique à très court terme, fort pénalisant sur un plus long terme.

**Contact Service de presse & promotion**

**Fabien AVIET**

**5, rue de l'École polytechnique 75005 Paris**

**Tél. : 01 40 46 79 24**

**Courriel : [fabien.aviet@harmattan.fr](mailto:fabien.aviet@harmattan.fr)**



**Jean-Luc Pissaloux**, juriste, mais ayant aussi une formation de chimiste, d'architecte et d'historien d'art, est professeur de droit public à Sciences Po Lyon, membre du laboratoire Triangle « Action, discours, pensée politique et économique » (laboratoire CNRS UMR 5206), vice-président du Conseil scientifique du GRALE et coresponsable de la commission thématique « Collectivités territoriales et développement durable ». Il écrit essentiellement en droit des collectivités territoriales, en droit de l'urbanisme, en droit de l'environnement ainsi qu'en science administrative.

**Anne Rainaud**, juriste, est maître de conférences en droit public, habilitée à diriger les recherches à l'Université Nice Côte d'Azur. Ses champs de compétences privilégiés sont le droit administratif, le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme. Elle est membre du Centre d'études et de recherches de droits administratif constitutionnel fiscal et financier (CERDACCFF). Elle dirige à la Faculté de droit et de science politique de Nice le Master 2 « Politique de la Ville » et le Master 1 « Droit public approfondi ».

**Ont également collaboré à cet ouvrage : Dominique Blanchet, Laurent Bordereaux, Arlette Constant-Pujar, Carine David, Olivier Dupéré, Bruno Maresca, Alain Miossec, Jean-Paul Pastorel, Robert Rézenthel, Frédéric Schneider et Yvette Veyret.**

---

## SOMMAIRE

---

### Introduction, *Anne Rainaud*

#### Première partie : UNE LOI COMPLEXE DE PROTECTION ET DE DÉVELOPPEMENT DU LITTORAL

Une loi qui protège plus qu'elle ne développe

L'efficacité protectrice de la loi Littoral : hiérarchie et combinaison des normes, *Anne Rainaud*

La conciliation de la protection et du développement du littoral par le concept de GIZC, *Anne Rainaud*

Ports et loi Littoral : la conciliation des intérêts, *Robert Rézenthel*

L'application mineure de la loi Littoral au cas des rejets de l'usine de fabrication d'alumine de

gardanne dans le Parc des Calanques de marseille, *Anne Rainaud*

Une loi aux contours de mieux en mieux définis

De l'estuaire à la mer côtière : le champ d'application géographique de la loi littoral en question, *Laurent Bordereaux*

L'encadrement jurisprudentiel des concepts et des principes de la loi Littoral. Confirmations, précisions et apports récents, *Jean-Luc Pissaloux*

#### Deuxième partie : LA LOI LITTORAL ET L'ULTRAMARIN

L'outre-mer et les techniques juridiques. De la gestion intégrée de la mer et du littoral. De nouvelles perspectives pour la loi Littoral ?, *Olivier Dupéré*

Trente ans d'application de la loi Littoral en Guadeloupe : l'équilibre toujours difficile à trouver entre protection, aménagement et mise en valeur, *Dominique Blanchet*

La régularisation des occupants sans titre de la zone des 50 pas géométriques. Une remise en cause du droit de propriété ?

Analyse critique de l'espace martiniquais, *Arlette Constant-Pujar*

Quelle protection juridique pour le littoral en Polynésie française ?, *Jean-Paul Pastorel*

Domanialité publique maritime et usages coutumiers en Nouvelle-Calédonie, *Carine David*

#### Troisième partie : LA LOI LITTORAL ET LES DÉFIS ACTUELS

La loi Littoral et la protection du trait de côte contre la mer, *Alain Miossec*

Le risque inondation/submersion marine dans les communes littorales. Le recul stratégique – Mise au point sur Xynthia, *Yvette Veyret*

La loi Littoral à l'épreuve du développement des énergies marines renouvelables, *Frédéric Schneider*

De la valeur des espaces naturels en général, et des espaces littoraux en particulier, *Bruno Maresca*

**Conclusion, *Jean-Luc Pissaloux***

---

### BON DE COMMANDE

A retourner à L'HARMATTAN - 7 rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris  
(adresse valable pour la vente par correspondance uniquement)

Veillez me faire parvenir ..... exemplaire(s) du livre : *Les trente ans de la loi Littoral*

Prix unitaire de 39,00 € ; frais de port à ajouter : 3,50 euros + 1 euro par livre supplémentaire

NOM : .....

ADRESSE.....

.....

Règlement :

1. Par chèque (joint) de ..... €.

2. Par carte bancaire (sauf American Express) ou Paypal sur Internet à l'adresse [paiement.harmattan.fr](http://paiement.harmattan.fr)

3. Par virement en euros sur notre CCP Paris

(IBAN : FR 04 2004 1000 0123 6254 4N02 011 / BIC : PSSTFRPPPAR)

Nous possédons plusieurs librairies dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, chacune ayant un fonds spécifique. Afin de mieux vous orienter, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.harmattan.fr](http://www.harmattan.fr) rubrique : Les Librairies. Vous y trouverez nos coordonnées, horaires d'ouverture et les thématiques de chaque librairie

*Vous pouvez aussi commander cet ouvrage directement à votre libraire habituel ou sur notre site internet : <http://editions-harmattan.fr>*